

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 7 (1871)
Heft: 24

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE.

7^{me} année.



15 DÉCEMBRE 1871

N° 24.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — L'Université fédérale. — Réunion des instituteurs neuchâtelois. — Réunion des instituteurs genevois. — Fête des Cadets à Neuchâtel. — Partie pratique. — Chronique bibliographique. — Chronique scolaire. — *Variétés*. Histoire d'un sous-maître. — Les orateurs de mon village.

L'Université fédérale

La question de l'Université fédérale préoccupe les bons esprits et provoquait, l'autre jour, une nouvelle assemblée de la Société intercantonale créée en faveur des hautes études. M. Verchère, professeur au Gymnase et ancien président du Grand Conseil de Genève, présidait l'assemblée composée d'environ 60 citoyens des trois cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel. Fribourg et Valais, quoique spécialement convoqués par des articles envoyés à leurs journaux, n'y ont pas répondu. L'assemblée avait essentiellement pour objet de revendiquer les droits de la Suisse romande, droits reconnus dans une circonstance solennelle. La Suisse romande forme le quart et plus de la Suisse entière; elle ne saurait être prétéritée sans injustice. D'ailleurs, comme il a été dit à Lausanne, il serait

même dans l'intérêt bien entendu de la Suisse allemande de placer l'Université dans la Suisse romande, plutôt que dans la Suisse allemande, à laquelle elle ne donnerait qu'une Université de plus, tandis qu'elle offrirait aux Suisses allemands une occasion d'apprendre le français, tout en suivant les cours d'un établissement qui unirait les avantages de la culture française à ceux de la culture allemande.

Deux opinions, au reste, sont en présence en ce qui concerne le mode d'organisation de l'Université que les uns voudraient placer dans un siège unique, tandis que d'autres préféreraient la dislocation par Ecoles ou autrement.

Le siège unique rencontrerait, sans doute, des difficultés résultant de l'antagonisme des villes qui concourraient pour devenir la métropole intellectuelle de la terre romande. Mais ces difficultés, comme on l'a fait encore observer à Lausanne, seront peut-être plus grandes et l'antagonisme plus vif encore dans les cantons allemands où trois villes, Zurich, Berne et Bâle, se disputent le lucratif honneur de donner l'hospitalité à l'Université fédérale.

Quoique n'étant pas unanimes sur la question secondaire d'organisation, les Suisses romands le sont sur la chose essentielle, c'est-à-dire à désirer qu'on tienne compte d'eux et qu'on ne leur passe pas, comme on dit vulgairement, *sur le ventre*. Une Ecole fédérale de commerce, comme celle dont il a été question dans quelques entretiens semi-officiels de notabilités fédérales, fait l'effet d'une mauvaise plaisanterie et serait repoussée par la Suisse romande comme une compensation dérisoire.

Quoi qu'il en soit, une adresse a été votée à l'unanimité moins une voix à l'assemblée de Lausanne, et envoyée à Berne avec la signature de plusieurs des membres de la commission des 15 nommée au nom des trois cantons par la Société intercantonale. Il avait été question de la faire signer par le plus grand nombre de citoyens possible. Mais cette opinion n'a pas prévalu à la réunion de Lausanne.

La question, du reste, n'est pas comprise de bien des gens; elle n'est pas devenue populaire. On peut cependant citer comme une manifestation heureuse de l'opinion publique, le vote de la Société jurassienne d'émulation, réunie à Delémont, et qui a formulé le vœu de voir s'établir l'Université fédérale dans la Suisse romande. Il est à remarquer que c'est d'une Université vraiment

suisse qu'ont voulu parler les membres de la Société jurassienne, et non d'une Université fédérale qui ne serait hévétique que par les contributions de ses enfants, et dont tous les professeurs seraient pris ailleurs que dans les cantons. Une Université toute cosmopolite qui tuerait ce qui nous reste d'esprit national, loin d'être un bienfait, serait une calamité. Ce n'est pas d'une Université pareille que rêvaient les généreux penseurs et les grands citoyens qui ont été les premiers promoteurs de l'idée, Stapfer le premier, Troxler ensuite, puis Monnard, Federer, etc. L'École polytechnique est déjà très peu helvétique, et la Suisse romande, par parenthèse, n'y est plus représentée que par un seul professeur, M. Rambert.

L'un des membres de la Société jurassienne a cru devoir motiver son désir d'une Université fédérale, en exprimant le vœu qu'elle donnât à la Suisse romande la *littérature nationale qui lui manque*. Il nous semble à nous qu'un pays qui a produit des publicistes comme J.-J. Rousseau, le citoyen ou le philosophe de Genève, et, de nos jours, l'auteur de la *Démocratie en Suisse*, Antoine Cherbuliez, des historiens nationaux, comme Monnard, Vulliémmin, des poètes nationaux, comme Richard, Olivier, des conteurs, comme Tœpfer, ou le bon Bridel, l'auteur du *Conservateur suisse*, ou Charles-Louis de Bons, le Walter-Scott du Valais, et tant d'autres écrivains patriotiques, ne peut pas être considéré comme dénué de toute espèce de littérature nationale. Cette intéressante question a fait d'ailleurs le sujet de maintes discussions contradictoires et a été traitée, entre autres, dans quatre écrits plus ou moins spéciaux que nous citons en note et auquel nous renvoyons le lecteur (1).

Quoi qu'il en soit de cette question controversée de l'existence d'une littérature nationale, il faut savoir gré à la Société jurassienne de son intervention *désintéressée*, d'autant plus méritoire qu'elle ne donne pas dans la *toquade* de ces cantonalistes à tous crins, qui disent que si l'Université n'est pas placée dans leur canton respectif, ils aiment mieux la voir transférée à Berne, la ville du *français fédéral* et, partant, le véritable et naturel centre d'une culture franco-germanique.

On ne s'étonnera pas de nous voir parler ici de l'Université fédérale. Notre revue s'occupe essentiellement de l'éducation

(1) La littérature romane, par M. Amiel. Genève, 1858. — La littérature de la Suisse, par M. Hornung. Revue Suisse de 1852. — Genève et les bords du Léman, par M. Rodolphe Rye. Genève, 1870. — Revue des écrivains de la Suisse française, par Al. Daguet. 1857.

populaire, mais, comme la *Volks-Schulzeitung*, de Winterthour, sans négliger l'enseignement supérieur. *L'enseignement d'ailleurs est un et forme un tout*, c'est-à-dire un seul édifice dont le rez-de-chaussée et le premier étage, si l'on veut, sont formés de l'instruction générale primaire; le second étage est composé de l'École secondaire, et ceux qui ont voulu se borner à ces deux étages ont toujours été contraints d'en élever un troisième et même un quatrième, non-seulement parce que l'édifice manquait de couronnement, mais parce que l'édifice tout entier manquait à la fois d'ampleur et de solidité! C'est ce que nous comptons démontrer prochainement dans ces colonnes et ailleurs encore.

A. DAGUET (1)

Chaux-de-Fonds, le 13 novembre 1871.

Monsieur le Président du Comité directeur,

Nous avons l'honneur de vous soumettre ci-après le résumé des délibérations de notre Société sur les trois résolutions prises et votées par le Comité central romand dans sa séance du 22 octobre dernier, résolutions que nous avons immédiatement soumises à l'examen de nos six sections.

La première résolution a été adoptée à une grande majorité avec les réserves suivantes :

a) Nous aimerions à voir ajouter : L'instruction primaire est *gratuite* et obligatoire dans toute la Confédération. Cette instruction est du ressort des cantons. Cependant la Confédération peut, au moyen de délégations *temporaires*, s'assurer, etc.

Nous ajoutons le mot *temporaires*, parce que nous n'aimerions pas voir des inspecteurs ou des sous-inspecteurs fédéraux permanents et qui ne manqueraient pas de chercher à faire accepter par tous leurs méthodes, leurs vues. Nous ne sommes pas pour la centralisation, surtout en fait de méthodes pédagogiques.

Nous estimons que les renseignements officiels des Conseils d'Etat cantonaux doivent édifier suffisamment le Conseil fédéral sur l'état de l'instruction publique dans les cantons.

b) Nous ajoutons, comme conséquence du principe que l'instruction publique est du ressort des cantons : La Confédération ne pourra établir ni minimum, ni maximum officiels dans les programmes d'enseignement, sauf

(1) C'est par suite d'un malentendu que, dans mon dernier article, j'ai attribué aux journaux de la Chaux-de-Fonds une tendance centralisatrice en matière d'instruction publique.

toutefois dans les établissements placés dans sa surveillance immédiate; cela, afin de laisser aux cantons toute latitude d'élever le niveau de l'instruction chez eux.

c) A ce dernier point de vue, le principe d'un diplôme fédéral est également inadmissible, parce que le degré d'instruction populaire et le développement intellectuel de la jeunesse sont loin d'être les mêmes dans tous les cantons.

La seconde résolution a été adoptée à l'unanimité par toutes les sections sauf une qui désirerait plutôt laisser à la Confédération le soin de faire à cet égard ce qu'elle jugera bon.

La troisième résolution, quoique adoptée par la majorité des membres des sections, a soulevé quelques observations.

Trois de nos sections proposeraient de la remplacer par l'une des rédactions suivantes :

1° Aucun instituteur ne pourra être destitué pour cause d'opinions politiques ou religieuses manifestées en dehors de son enseignement.

2° Toute liberté religieuse et politique doit être garantie à l'instituteur en dehors de son enseignement.

3° Aucun instituteur en fonctions ne pourra être recherché en aucune façon pour ses opinions religieuses ou politiques, si sa conduite est irréprochable.

Telles sont les résolutions que nous avons prises, nous le croyons, avec la majorité de nos collègues romands et que nous nous empressons de vous communiquer.

Veillez agréer, Monsieur le président, nos fraternelles salutations.

Au nom du comité central neuchâtelois :

Alfred RENAUD, *président*.

Genève, le 25 novembre 1871.

Monsieur le président du Comité directeur,

Pour donner suite à l'appel que vous lui avez adressé par votre honorée lettre du 25 octobre dernier, la Société pédagogique genevoise a convoqué les instituteurs, les institutrices et les amis de l'éducation nationale de notre canton afin de soumettre à leur examen les trois propositions que le comité que vous présidez a votées dans sa réunion annuelle du 23 octobre.

Dans deux séances publiques, tenues les 8 et 16 novembre, ces propositions ont été discutées par une assemblée nombreuse et adoptées avec les modifications suivantes :

Afin d'affirmer l'autonomie cantonale en matière d'instruction publique, l'article premier a été voté sous cette forme :

L'instruction publique primaire est du ressort des cantons. Cependant la Confédération a le droit et le devoir de la rendre obligatoire.

Vous remarquerez que dans cette rédaction, le paragraphe relatif aux délégations a été retranché comme n'ayant plus de raison d'être du moment que le principe de l'obligation serait inscrit dans les constitutions des cantons et que l'application de ce principe serait laissée à ces derniers.

Dans l'article 2, le mot « primaire » a été supprimé. Le promoteur de cette suppression l'a motivée en disant qu'il suffirait de donner le titre de secondaires aux établissements dirigés par des corporations religieuses pour éluder les dispositions qui concernent ces mêmes corporations.

Voici quelques-uns des considérants qui ont été avancés pour justifier l'adoption de cet article :

a) L'Etat doit être neutre en matière de religion ; il ne peut imposer une croyance particulière à l'ensemble des citoyens ;

b) La direction immédiate de l'enseignement officiel lui appartient et ne peut être confiée à des hommes qui relèvent d'une autre autorité que la sienne.

c) L'éducation de la jeunesse doit être remise aux soins de personnes qui connaissent la vie de famille et non pas à des associations dont les membres ont rompu toute relation avec la Société moderne.

A l'article 3, l'assemblée a voté la suppression des mots « autant que possible, » et réclamé ainsi la séparation complète de l'Ecole d'avec l'Eglise.

Les partisans de cette mesure ont insisté sur la convenance qu'il y aurait de notre part à proposer pour la Suisse, un mode de vivre dont notre canton a fait l'essai et dont il s'est bien trouvé.

Voici les termes dans lesquels les trois propositions ont été adoptées :

I. L'instruction publique primaire est du ressort des cantons. Cependant la Confédération a le droit et le devoir de la rendre obligatoire.

II. L'administration et la tenue des Ecoles publiques ne peuvent être confiées à des corporations religieuses.

III. L'Ecole sera indépendante de l'Eglise et toute liberté politique et religieuse sera garantie à l'instituteur en dehors de son enseignement.

De plus, l'assemblée a exprimé le vœu que, dans le cas où la création d'une Université fédérale serait décidée, celle-ci soit établie dans la Suisse romande.

Enfin, elle a formulé le désir que la compétence de la Confédération, en matière d'instruction primaire et secondaire, ne soit pas étendue au-delà des objets prévus par les trois articles mentionnés ci-dessus.

Dans une assemblée préalable de la Société pédagogique seule, la première et la troisième des propositions que vous lui aviez soumises avaient été votées sans aucun changement. Mais la deuxième avait été considérablement amen-

dée. Voici sous quelle forme elle avait été adoptée : « L'administration et la tenue des Ecoles publiques ne peuvent être confiées qu'à des laïques. »

Veillez agréer, Monsieur le président, nos cordiales salutations.

Au nom de la Société pédagogique genevoise :

Le Président,

J. LOMBARD.

Le Secrétaire,

C. DENIS.

Fête des cadets à Neuchâtel

Le 9 septembre on a célébré dans le chef-lieu la fête des cadets de tout le canton. Il y en avait 6 à 700 tous bien armés et équipés. Ils ont été reçus par une population sympathique et au son des fanfares et de l'artillerie. M. Biolley, membre du Comité d'organisation, leur a souhaité la bienvenue dans un discours bien pensé et chaleureux qu'a publié l'*Union libérale*. Ainsi que cela s'est pratiqué dans toutes les localités qui ont reçu les cadets jusqu'à ce jour, un banquet a été offert aux membres du corps enseignant et des commissions d'éducation qui accompagnaient la jeunesse armée. Plusieurs discours y ont été prononcés. Voici celui de M. Daguët, l'un des invités, et dont on nous a demandé la publication dans ces colonnes :

« Nous avons vu bien des fêtes, plus pompeuses. D'où vient que celle d'aujourd'hui nous attache malgré sa simplicité relative. C'est que c'est la fête de la jeunesse et d'une jeunesse qu'on prépare pour la patrie, qu'on veut rendre forte, agile, hardie, je dirais volontiers à la façon de la jeunesse lacédémonienne, si l'éducation moderne n'était et ne devait être à la fois plus humaine et plus divine, parce qu'elle proscriit tous les esclavages et repose sur le dogme de la fraternité humaine et d'un père commun de l'humanité, sans distinction de races et de croyances.

Oui, cette fête est plus attendrissante que d'autres plus grandioses, parce que cette jeunesse armée et pacifique tout ensemble, c'est notre sang, c'est l'espoir de la République, sa fleur, sa poésie, son avenir.

Qui ne la contemplerait avec joie et complaisance ? Elle doit sourire à nous surtout, qui, déjà avancés dans la vie, nous trouverons un beau jour (à moins que comme M. Thiers ou lord Palmerston nous conservions jusqu'au bout nos facultés) réduits à répéter avec les vieillards de Sparte, mélancoliquement assis aux portes de leur ville :

Nous aussi dans le temps jadis,
Fûmes vaillants, fiers et hardis.

La culture de l'intelligence demeurera cependant toujours la chose première chez tous les peuples libres et civilisés.

L'Intelligence est la reine du monde, du monde physique aussi bien que du monde intellectuel.

Les gouvernements de Neuchâtel l'ont senti; ils ont toujours voué leur attention à la culture intellectuelle et au développement de l'instruction pu-

blique dans cet heureux pays. Le gouvernement républicain et démocratique avait plus de raison que tout autre de prendre souci de l'instruction populaire; et il l'a fait avec amour, sans négliger l'instruction supérieure; car il a compris cette vérité parfois méconnue *que si l'enseignement primaire et secondaire était indispensable à l'enseignement supérieur, ce dernier, en retour, n'était pas moins essentiel au perfectionnement de l'instruction populaire.*

Mais sans la souplesse, la vigueur et l'énergie que donnent les exercices gymnastiques et militaires que je ne sépare pas les uns des autres, (ils constituent dans leur accord l'éducation physique de l'homme,) cette Intelligence humaine que nous vantons serait souvent condamnée à former des vœux stériles dans les occasions périlleuses qui réclament la force musculaire et la connaissance du maniement des armes.

C'est pourquoi à l'enseignement intellectuel proprement dit, le régime républicain a eu soin d'ajouter ces salutaires exercices qui disposent à l'abnégation individuelle et qui sont la pépinière des soldats-citoyens. C'est en partie grâce à la munificence de l'Etat que nous devons la fête qui se célèbre aujourd'hui. Oui, cette fête touchante et utile est un nouveau gage de l'esprit élevé et généreux dont sont animées nos autorités neuchâteloises. Joignez-vous donc à moi, Messieurs, pour boire à ces autorités et à la première de toutes, au Conseil d'Etat, au Conseil d'Etat scolaire et progressiste de Neuchâtel!

Partie pratique.

DICTÉE D'ORTHOGRAPHE

Nous croyons faire une œuvre agréable et utile à nos lecteurs en leur communiquant aujourd'hui la dictée qui a été faite aux derniers examens d'Etat à Neuchâtel. Dans ces examens, on a eu depuis quelques années le bon esprit de renoncer aux *thèmes à difficultés* qu'élaboraient péniblement et longtemps d'avance les grammairiens les plus versés dans la casuistique de la langue. La dictée qu'on va lire est tout uniment tirée des articles remarquables qu'a publiés dans la Bibliothèque uniserselle M. Fritz Berthoud, le pittoresque et spirituel conteur de la Montagne. Seulement M. le professeur Ayer, l'un des trois experts qui dirigeaient cette épreuve, y a fait quelques changements pour la circonstance. Mais sans être hérissée de participes, de substantifs composés et des écueils ordinaires de l'orthographe, *la retraite de l'armée de l'Est*, par sa longueur que nous trouvons exagérée, n'a pas laissé de fournir une ample moisson de fautes à corriger aux trois examinateurs. Un très petit nombre d'as-

pirants et d'aspirantes (2 sur 40) ont écrit ce thème sans fautes. Raison de plus pour le publier, comme nous le faisons aujourd'hui par les soins de M. Ayer qui a bien voulu se charger d'y mettre quelques notes.

A. D.

La Retraite de l'armée de l'Est en Suisse

C'était un mercredi, le premier février (1) mil huit cent soixante et onze; (2) un brillant soleil glissait sur les croupes blanches des monts et les faisait resplendir; le thermomètre indiquait douze degrés au-dessous de glace; et l'antique horloge, où tant d'heures tristes ou douces ont sonné pour nos pères depuis un siècle, marquait neuf heures et demie.

Toute la nuit, les boulangers avaient pétri et enfourné; toute la nuit, les bouchers avaient dépecé les bœufs saignants; et, dès l'aube, sur tous les foyers, marmites, chaudières, casseroles fumaient, pleines d'une soupe appétissante.

Ainsi s'étaient succédé les heures en apprêts et préparatifs de tout genre. (3) Tout le Val-de-Travers était en ébullition. Aussitôt qu'on aperçut l'avant-garde des pèlerins (4) de la mitraille, un cri retentit de maison en maison: « Les voilà! ils viennent; » et, sur la route, échelonnés, femmes, jeunes filles, enfants, vieillards, citoyens de tout âge et de toute condition, tous se tiennent prêts. Ils accourent pressés, portant force corbeilles de pain blanc, brocs (5) de vin, potages, café bouillant, et encore tabac, cigares, chocolat, liqueurs, offerts avec sympathiques paroles et réconfortants visages; ce n'est plus la guerre, c'est la paix, c'est la charité.

Les premiers qui passèrent étaient des artilleurs avec pièces et caissons, à pied, à cheval, ou juchés, jambes pendantes, sur les affûts. « Merci! merci! » disaient-ils, après avoir reçu au passage un verre de vin, une tasse de bouillon.... « Merci! mais c'est assez, gardez-en pour ceux qui nous suivent, ils sont nombreux, et plus malheureux que nous encore. »

Après l'artillerie et avec elle, pêle-mêle, arrivèrent de longues files de fourgons, de chariots, (6) de cavaliers, au milieu desquels se traînaient, se glissaient, se faufilaient (7) des piétons isolés, débris épars de tous les corps et de tous les régiments: lignards, mobiles, (14) cuirassiers et hussards démontés. Sans ordre, sans chef, ils allaient au hasard, l'œil morne, gelés, transis, les vêtements en lambeaux, et la plupart n'ayant aux pieds que des fragments de chaussures.

Nous avons quelque quinze mille hommes et environ deux mille chevaux à héberger. (8) Pas moyen de les loger tous, quoi qu'on pût faire. Deux grands bivouacs (9) furent établis. On vit bien dans ces campements les avantages de l'éducation et de la discipline. En peu de temps, chaque escouade avait son feu, et sur ce feu une marmite dans laquelle mijotait (10) quelque lambeau de viande arraché au cadavre d'un cheval abandonné sur la route. Ce sont ceux-là aussi qu'on voyait le lendemain, après cette nuit romantique, se livrer au régime hydrothérapique le plus effréné, demi-nus (11)

dans la rivière, faire la lessive, rafistoler (12) leurs guêtres et leurs chaussures, et tout cela gaiement, (13) de bonne humeur, sans forfanterie, mais sans découragement.

Abattus, au contraire, et désolés, ne sachant que faire ni que devenir, erraient à l'aventure les *moblots* (14) inexpérimentés et les soldats séparés de leurs compagnies. Par le fait, ils n'en furent pas plus malheureux, au contraire. Ils allaient de maison en maison, et toujours quelque bonne âme prise de compassion leur entr'ouvrait la porte. Il y avait place pour dix, il en entraient cent. Un honnête fermier en a logé, dans ses granges et dans ses écuries, plus de sept cents, avec une cinquantaine de chevaux, et les autres en proportion.

C'était à l'aube un spectacle curieux et amusant, si on ose le dire, de voir ces dormeurs réveillés, un à un, en longues files noires sur la neige blanche, comme des fourmis processionnaires, sortir de chaque porte, de chaque fente, de chaque issue.

Plusieurs milliers se sont casés de cette manière; c'étaient les élus du paradis, le petit nombre. Bien heureux (15) déjà s'estimaient les soldats, quels qu'ils fussent, qui parvenaient à se glisser sous un hangar, à se hisser sur une galerie et à se préparer un matelas de bûches et de copeaux. Une planche semblait un lit de plume obtenu par faveur céleste.

Les imprévoyants, les flâneurs, ne découvrant plus nulle part dans le village un coin vide, un trou, une niche pour s'y blottir, gagnaient les hauteurs, les chalets isolés, les bois touffus. Marchant sur la trace fraîche d'un pied humain empreinte dans la neige, ces chevaliers errants parvenaient aux

(1) N'écrivez pas les noms des mois avec une lettre majuscule, c'est une faute. — (2) Entre les dizaines et le nombre *un* on peut mettre ou supprimer la conjonction *et*; quand on la supprime, on la remplace par un trait d'union. Ainsi, on dit indifféremment: *Il y a vingt-un ans* ou *vingt et un ans*; tandis qu'on dit plus ordinairement *jouer au vingt et un*, *jouer au trente et un*. (3) Le pluriel ne serait pas une faute, quoi qu'en disent quelques grammairiens. V. Bescherelle, *Grammaire nationale*, page 278. — (4) Les dictionnaires sont loin d'être d'accord sur l'emploi des accents dans certains mots. Ainsi, par exemple, on trouve *aqueduc* et *aquédue*, *candélabre* et *candelabre*, *dépecer* et *dépécer*, *levantine* et *lévantine*, *petiller* et *pétiller*, *rébellion* et *rebellion*, *réversible* et *reversible*, *vedette* et *védette*, *chênevis*, *chênevis* et *chenevis*, *frelon*, *frélon* et *frêlon*, *pèlerin* et *pélerin*, *sève* et *sêve*, etc. Sur ces variantes d'orthographe, consulter le *Dictionnaire* de Boiste. — (5) Prononcez *bro*; le *c* ne sonne que devant une voyelle. — (6) *Chariot* ne prend qu'un seul *r*, tandis que *charrue*, *charrier*, *charrette*, *carrière*, *carriole*, en prennent deux. — (7) *Faufiler*, proprement: coudre provisoirement une étoffe à l'aide d'un *faux fil*, d'un fil qui ne doit pas rester. — (8) *Héberger*, loger, dérivé de l'ancien français *héberge* (endroit où l'on loge), mot qui est d'origine germanique. — (9) *Bivouac*, qu'on écrit aussi *birac*, mot venu de l'allemand *beiwache*, et introduit à l'époque de la guerre de Trente ans. — (10) *Mijoter*, faire cuire doucement et lentement. — (11) Remarquez qu'avec l'expression adverbiale *à demi* on n'emploie pas le trait d'union: *Elle était à demi morte*. — (12) V. sur l'origine de ce mot le *Dictionnaire* de Littré. — (13) *Gaiement* ou *gaiement*; de même *crûment* et *cruement*, *continûment* et *continuellement*, *nûment* et *nuement*. — (14) Mots nouveaux que l'usage a consacrés. Au lieu de *mobile* on dit familièrement *moblot*, qui est un diminutif. — (15) *Bien heureux* doit s'écrire en deux mots quand il signifie qui a le bonheur de: *Il est bien heureux d'avoir échappé à ce péril*. Mais *bienheureux*, en un seul mot, a une autre nuance, et désigne celui qui a la félicité, le bonheur (*Dictionnaire* de Littré).

C. AYER.

domaines les plus reculés, aux retraites les plus sauvages, chez des gens parfois bien pauvres et qui les accueilleraient de leur mieux, partageaient leur couchette de paille et leur morceau de pain noir.

(D'après M. Fritz BERTHOUD.)

COMPOSITION

1. LES MÉTAUX. — Extraction. — Pays métallurgiques. — *Métaux précieux* : or, argent, platine, etc. — Emploi. — Monnaies. — Bijoux. — *Métaux utiles* : Fer, plomb, acier, etc. — Usages divers. — Oxydes : Formation. — Rouille, vert-de-gris, etc.

2. LA HOUILLE. — Formation. — Emploi. — Pays houillers. — Description d'une mine. — Mineurs. — Feu grisou. — Explosions. — Distillation et emploi du gaz. — Coke.

UNE SOIRÉE DE DÉCEMBRE. — Bise. — Rafales de neige. — Feu pétillant. Bien-être. — Famille réunie. — Travaux. — Récits de la grand'mère. — Lectures favorites. — Indigent qui mendie. — Pitié. — Souhait d'un meilleur sort pour les malheureux sans feu ni pain.

ARITHMÉTIQUE

Solution du problème contenu dans le n° 22 de l'Éducateur.

Réduisant la surface du verger en mètres carrés, nous obtenons 182 mètres 25, et en extrayant la racine carrée 13,5 mètres par côté, soit $4 \times 13,5 = 54$ mètres pour le contour du verger et pour la longueur de la palissade. Il y aura autant de lattes que 0,06 mètr. largeur, plus 0,06 mètr. espace ou mètr 0,12 seront contenus de fois dans 54 mètres = 450 lattes, lesquelles présentent une surface de mètr. $1,60 \times 0,06 \times 450 = 43,20$ mètr. carrés = 480 pieds carrés à 10 c., fait 48 francs.

Des solutions justes nous sont arrivées de l'école d'Orny, tenue par M. Candaux-Pavillard.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

La révision fédérale et l'École populaire. Un mot au peuple Suisse,
par LOUIS MANUEL (1)

« Mon cœur tout entier appartient à la patrie ;
je me sacrifierai pour adoucir les maux et la
misère de mon peuple »

(Lettre de Pestalozzi à sa fiancée.)

Le mouvement qui s'est produit sur le terrain scolaire en faveur de l'intervention de la Confédération a donné naissance à une foule d'articles de journaux dans la Suisse allemande et romande. Mais les écrits d'une certaine étendue et où la question soit étudiée d'une façon un peu approfondie manquent. La brochure que nous annonçons a pour objet de répondre à ce besoin et de plaider la thèse des instituteurs de la Suisse allemande qui, réunis au nombre de cinq à six cents à la Tonhalle, ont formulé un certain nombre de points qu'ils voudraient voir prendre en considération par les

(1) Cette brochure de 59 pages a paru chez Dalp.

Conseils de la nation et inscrits dans la Constitution révisée ou dans une loi scolaire fédérale.

A l'appui de sa thèse, l'auteur (un instituteur primaire, qui a jugé à propos de dissimuler son vrai nom sous le pseudonyme de Manuel) passe en revue d'abord ce qui a été fait sous les divers régimes qui se sont succédé en Suisse depuis 1798, en commençant par le régime helvétique qui avait pris, comme on sait, sous Stapfer, une noble et féconde initiative malheureusement troublée par l'acte de Médiation qui rendit l'instruction publique aux cantons. On sait ce que quelques-uns en ont fait. Le canton de Fribourg où les jésuites et le patriciat, c'est-à-dire la majorité du Grand Conseil de ce régime (il y avait une minorité respectable de 40 contre plus de 63 membres) anéantirent l'Ecole de Girard (1).

A ce coup d'œil général, l'auteur fait succéder un aperçu sur les cantons qu'il juge les moins avancés en instruction publique et range dans cette catégorie Fribourg, Valais, Tessin, Uri, et il emprunte aux actes officiels des faits concluants qui sont de nature à corroborer son jugement défavorable à ces cantons, et à provoquer le contrôle de la Confédération sur les écoles de ces Etats confédérés et de tous, en général. M. Manuel cependant recule, en théorie du moins, devant l'idée d'une centralisation complète de l'instruction populaire et cite ces paroles très justes du savant statisticien de l'instruction publique en Suisse, M. Adolphe Beer :

- L'uniformité extérieure et l'unité factice ont déjà tué souvent la vie individuelle et indépendante et paralysé la libre inspiration, l'enthousiasme.
- Le système centralisateur est l'enfant chéri de la bureaucratie. Une autonomie exagérée a aussi ses mauvais côtés. Qu'on prenne un juste milieu.
- Qu'il y ait pour certaines choses accord et unité et dans certaines limites liberté et flexibilité; que l'Ecole soit l'image de la vie aux multiples aspects. »

La brochure de M. Manuel est écrite avec une lucidité et une aisance qui font honneur à cet instituteur et mériterait mieux que la sèche analyse que nous venons d'en donner. Le traducteur de cet écrit de circonstance rendrait un service réel à la cause de l'instruction publique. A. D.

Histoire de la bibliothèque de Schaffhouse (en allemand), par MEYER, professeur au gymnase. 25 pages, in-4°.

Cet opusculé qui a paru en appendice au programme du gymnase de Schaffhouse pour 1871, renferme des détails instructifs sur l'origine et les développements de la bibliothèque de la ville natale de Jean de Muller. L'his-

(1) Relevons, en passant, une petite erreur, non de l'auteur, mais de M. Berchtold que cite l'auteur et qui consiste à présenter l'Ecole de Girard « comme un premier essai tenté pour réaliser les idées de Pestalozzi. » Girard pensait par lui-même et avait son système propre.

toire d'une bibliothèque est plus importante qu'il ne le paraît au premier abord pour la vie d'un peuple. C'est que les destinées des livres sont intimement liées à celles de la vie littéraire et des choses de l'esprit. C'est ainsi que nous apprenons que le mouvement intellectuel à Schaffhouse commence avec l'abbé Berthold, le champion de Grégoire VII, dans sa lutte contre l'empereur, et auteur d'une chronique de Schaffhouse.

A la mort du plus grand écrivain qu'ait produit Schaffhouse, J. de Muller, sa bibliothèque fut acquise pour le prix de 6000 florins, qu'en offrait un banquier, et cette précieuse collection enrichit beaucoup la bibliothèque de ce canton.



CHRONIQUE SCOLAIRE

SUISSE ROMANDE. — • La Société de la Suisse romande contre les abus de la boisson, ouvre un concours pour la rédaction d'un manuel populaire traitant, sous une forme simple et bien intelligible, les points suivants :

Désastres causés par les boissons enivrantes; efforts tentés pour les combattre.

Tableau détaillé des effets de ces boissons sur la santé, l'intelligence et la moralité; leurs conséquences quant à la famille et à la patrie; leurs causes d'accroissement.

Moyens pratiques à employer, en dehors de l'action législative, pour combattre les excès de la boisson dans notre pays.

On désire surtout un travail populaire, instructif, accompagné de faits authentiques, de chiffres bien choisis, de quelques maximes ou proverbes, de nature à se graver dans la mémoire. L'ordre des matières est laissé à la disposition de l'auteur.

L'ouvrage ne devra pas dépasser 100 pages in-12; il devra être envoyé avant le 30 septembre 1872, à l'une des adresses suivantes : MM. M. Briquet, à Genève; Maillard, prof. Lausanne; M. Junod, pasteur, Neuchâtel. Le nom de l'auteur sera renfermé dans un pli cacheté, portant une épigraphe, répétée sur le manuscrit.

Un prix de 400 fr. et deux accessits de 200 fr. pourront être adjugés aux meilleurs ouvrages, lesquels demeureront la propriété de la Société. •

Quoique la question de l'abus des boissons n'ait pas fait souvent l'objet de travaux et de discussion dans les conférences, elle mérite cependant l'attention sérieuse des instituteurs appelés, les premiers, avec les ministres de la religion, à combattre ce fléau, terrible pour l'individu, la famille, l'Etat et la société tout entière. Les instituteurs doivent se considérer comme les auxiliaires et les agents naturels de la tempérance et peuvent contribuer beaucoup à l'extirpation de la calamité privée et publique qu'on

nomme l'ivrognerie et qui n'a rien de commun avec la gaiété, car elle ne produit que la brutalité et l'hébètement. Un grand poète comique, l'auteur du *Médecin malgré lui* et du *Malade imaginaire*, Molière, a admirablement dépeint, dans son type de Sganarelle, les funestes effets de cette passion au sein de la famille, où le mari ivrogne répond aux plaintes de sa femme qui lui reproche qu'il lui laisse ses enfants sur les bras : *Eh bien ! mets-les par terre*, et à cette autre plainte plus triste, qu'elle n'a pas de pain à leur donner : *Eh bien ! donne-leur le fouet*. Ces traits, qui ne sont que plaisants pour les esprits superficiels ou grossiers, sont des plus navrants pour le philosophe et pour l'homme de cœur.

NEUCHÂTEL. — Le Comité central du Fonds des régents nous a remis un exemplaire du nouveau règlement de cette association. A teneur du décret du Grand Conseil du 16 novembre 1869, invitant les sociétaires à apporter, de concert avec la Direction de l'instruction publique, plusieurs modifications au règlement de 1855, l'assemblée générale des intéressés a élaboré de nouveaux statuts, et le Conseil d'Etat les a sanctionnés, le 20 octobre 1871, sur le préavis de M. Droz, directeur de l'Education, qui s'est occupé de cette œuvre de révision avec beaucoup de sollicitude.

La reconnaissance du corps enseignant est acquise aux autorités supérieures qui votent chaque année une allocation en faveur du fonds, ainsi qu'aux donateurs qui, dès l'origine de cette association (1833), l'ont soutenue et encouragée. Si ces marques d'intérêt deviennent plus rares aujourd'hui, c'est pour nous une raison de les apprécier davantage.

M. Alphonse Petitpierre, directeur des écoles municipales de Neuchâtel, a fait, dans son bel ouvrage intitulé : *Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel (1791-1848)*, une large part aux questions qui se rattachent à l'enseignement public, aux anciennes conférences générales des instituteurs neuchâtelois et à leur Fonds et secours de prévoyance.

Non content de ce service, il vient de prouver par un don récent tout l'intérêt qu'il porte à cette institution à laquelle son nom sera désormais attaché comme ceux de ses devanciers, MM. Vaucher et Andrié.

— La loi sur l'instruction primaire a subi un premier débat et sera suivie d'une seconde loi sur l'instruction secondaire et d'une troisième sur l'enseignement supérieur. La place et le temps nous manquent aujourd'hui pour apprécier ces lois. Une réunion des délégués des conférences de district doit avoir lieu prochainement à Corcelles. Il s'agira là de l'instruction primaire. Les articles 82 et 83 qui interdisent à l'instituteur l'exercice de toute fonction salariée *sans l'autorisation de la direction de l'instruction publique*, rencontrent beaucoup d'objections et ne paraissent pas en harmonie avec l'idée fondamentale du projet d'assurer l'indépendance du corps enseignant primaire. La question des inspecteurs permanents est aussi controversée.

BERNE. — Un journal de la Suisse romande, en annonçant un vol de 900 fr. commis au préjudice d'un voyageur qui avait mis cet argent dans sa valise et ensuite laissé sa valise sur une voiture pendant qu'il prenait quelque chose à l'auberge, ajoute, par forme de réflexion : « Il faut être bien imprudent pour laisser sa valise ainsi à l'abandon. »

Cette réflexion nous paraît plus que déplacée et semblerait devoir être remplacée par celle-ci, à coup sûr plus éducative que la première : « Il faut être bien coquin pour s'emparer de la valise d'un voyageur dans le temps qu'il met à boire chopine, et un coquin bien adroit pour flairer l'argent que renferme la valise ou la malle d'un voyageur. » Nous avons de singuliers journaux qui, lorsqu'un homme a été battu, volé ou assassiné, trouvent toujours moyen de condamner le navré et d'absoudre le malfaiteur. C'est ainsi qu'on éclaire et moralise le peuple.

BERNE. — Le Synode cantonal s'est réuni lundi 30 octobre. Il est composé, comme on sait, des délégués des conférences. Un bureau de neuf membres dirige les travaux. Le Jura est représenté dans le synode par 25 membres, et tout le canton par 134. C'est une sorte de grand conseil scolaire. Le bureau propose chaque année une série de questions pour être traitées par les conférences locales, de cercle, et finalement aussi par le synode.

Le synode s'est ouvert cette fois par un discours de M. Grütter, directeur de l'Ecole normale de Hindelbanck, qui a jeté un coup d'œil sur les événements de cette année féconde et sur la nécessité de réformes scolaires. On lut, en second lieu, un rapport du bureau sur les travaux des conférences et on passa à la discussion des questions.

La première concernait l'hygiène et avait pour rapporteur M. Schneurer, de Thoune. Le rapporteur a fait remarquer, entre autres choses, que si la plupart des maladies de l'enfance, comme les maux d'yeux et l'appauvrissement du sang, avaient leurs causes dans la famille, ces maladies et d'autres peuvent être favorisées par les mauvaises conditions du local ou de la discipline et de l'enseignement de l'Ecole. M. Schneurer recommande d'éviter *autant que possible* les châtimens corporels.

La question de la caisse des veuves et enfants des instituteurs a été traitée par M. le directeur d'Ecole normale Friche qui a mis tout son zèle à résoudre le problème de la conciliation des intérêts et des esprits sur ce terrain glissant et a réussi à faire passer un certain nombre d'articles tendant à faire une vérité des humaines dispositions de l'institution.

La question de la révision s'est posée à son tour. La question de la séparation de l'Etat et de l'Eglise a donné lieu à de vifs débats. Les uns veulent maintenir l'union. Les autres trouvent la proposition inconséquente, tant que le principe de la séparation n'est pas voté. On finit cependant par adopter le postulat de Zurich à une faible majorité.

ZURICH. — Le Grand Conseil a ajourné la discussion de la loi sur l'instruc-

tion publique à la session de janvier. Au sujet de la suppression projetée de l'École normale, que le nouveau projet de loi zuricois remplacera par un enseignement pédagogique à l'Université, la *Gazette scolaire* de M. Meyer fait la remarque suivante : « Notre École normale actuelle a rendu de grands services et s'est acquis, par le zèle et la conscience de ses maîtres, des titres sérieux à la reconnaissance publique. Sa suppression peut donc être facilement envisagée comme un acte d'impiété. Mais toutes nos institutions ont la destinée des organismes; elles vieillissent et doivent faire place à d'autres, plus appropriées aux conditions de la vie actuelle. Il n'est d'ailleurs pas à craindre que notre canton se montre ingrat envers les hommes dont les services ont fait prospérer l'établissement de Küssnacht. »

Ce langage est celui d'un ami du progrès et de la justice qui ne devraient jamais être séparés. Mais nous ne sommes pas entièrement convertis par l'argument des *vieux organismes*. Tout changement n'est pas un progrès, et il y a bien des choses à dire contre l'idée de faire des aspirants à l'enseignement primaire des porteurs de bottes et d'écharpes universitaires.

THURGOVIE. — M. Schmid, instituteur et l'un des vétérans les plus actifs de l'enseignement, a pris sa démission après 38 ans de services. La commune de Gachnang a décidé de lui témoigner sa reconnaissance sous la somme de 50 fr. qui lui sera annuellement allouée pendant quatre ans. On ne peut s'empêcher de faire un rapprochement. Si M. Schmid, au lieu d'enseigner en Thurgovie, eût enseigné dans le grand-duché de Bade, il aurait une pension viagère qui s'élèverait au 96^e pour 100 de son traitement. On prétend, en Suisse, que les pensions ne sont pas démocratiques. Les gros traitements ne le sont pas davantage; ils existent quand même. D'ailleurs des cantons très démocratiques ont admis le principe des pensions.

ARGOVIE. — Le 7 septembre, la conférence cantonale des instituteurs réunie à Aarau et forte de 400 membres a entendu un discours remarquable de son président, M. le recteur Hürbin, relatif aux rapports de l'école et de la vie civile et politique. L'orateur a fait ressortir l'importance de l'école de perfectionnement ou complémentaire (*fortbildungsschule*) pour la formation du caractère, et pour servir de préservatif contre le fanatisme politique. « Ce chant pieux de Nægeli, s'écrie l'orateur : *Nous croyons tous en un seul Dieu*, nous invite à la concorde; car, réformés ou catholiques, Dieu nous serre tous sur son cœur paternel. Dieu, patrie et liberté, voilà notre mot de ralliement. » Le président attire ensuite l'attention de l'assemblée sur l'*Idiotikon*, ou recueil de l'allemand suisse, dont s'occupe M. le professeur Hunziker, et dont 25 feuilles ont paru.

En revanche, on a peu travaillé cette année dans le domaine de la *Heimathkunde*, ou des études du lieu natal; une seule étude locale a été remise à la commission.

La question à l'ordre du jour était celle de l'inspectorat des écoles (rapporteur M. Schmid, de Baden.)

Des opinions divergentes sont exprimées à ce sujet. M. Augustin Keller, directeur de l'instruction publique (c'est le landamman Keller) désire une concentration et la création de 6 inspecteurs de districts. Au vote, l'assemblée se prononce : 1° pour un contrôle par des hommes qui, à la culture scientifique et pédagogique, joignent des connaissances pratiques ; 2° pour la réduction du nombre actuel des inspecteurs ; 3° pour des inspections extraordinaires.

La prochaine réunion se tiendra à Aarau et se combinera avec le congrès fédéral de 1872.

Il est à remarquer que l'assemblée s'est tenue à l'église où les instituteurs se sont rendus au son des cloches. La jeunesse des écoles a exécuté un beau chœur et le maître de gymnastique, M. Grütter a, pendant une heure captivé les instituteurs par une série d'exercices excellemment choisis et exécutés.

Outre la séance générale, il y a eu des séances de sections fort animées pour l'instruction supérieure et pour l'instruction populaire. Il résulte du rapport présenté à cette dernière que les travaux écrits remis aux conférences locales s'élèvent à 271, les expositions orales à 29, les leçons à 13 et les communications et discussions à 56. Il y a progrès.

FRANCE. — Les instituteurs connaissent le nom de Barrau, écrivain didactique qui a composé plusieurs ouvrages utiles, entre autres *un manuel de composition et de style* en usage dans plusieurs écoles. M. Théodore-Henri Barrau, né en 1794 à Toulouse, est un vétéran de l'enseignement et a été décoré sous Louis-Philippe en 1846. Mais on vient de publier sous son nom un livre intitulé *la Patrie*, et dont plusieurs passages respirent ce patriotisme exclusif, exagéré et déraisonnable qui a tant nui à la France. Après avoir raconté comment ce pays a perdu ses *frontières naturelles* au traité de Verdun (843), M. Barrau ou celui qui prend son nom dit que « la nation française est la plus civilisée des nations, la plus magnanime, la plus grande et la plus polie du monde.

« Les Français ont une imagination brillante, capable de concevoir les projets les plus hardis et de découvrir des ressources dans les situations les plus difficiles. Ils sont bons, honnêtes, loyaux ; leur grandeur d'âme les rend compatissants pour tous les malheureux et oublieux des injures.

« Nous sommes passionnés pour le bruit des armes ; toute la terre est le théâtre de nos succès. Rien n'est comparable au courage de nos soldats, qui, de l'aveu d'un général prussien, deviennent au feu des êtres surnaturels.

« Et ce beau pays, cette grande nation a une capitale digne d'elle. Paris est le cœur de la France, le brûlant foyer de la civilisation. »

Quand on peut écrire ainsi l'histoire et l'ethnographie, cela s'appelle n'avoir rien appris et rien oublié, et un livre composé dans cet esprit, prend place d'emblée parmi les œuvres juvéniles ou séniles.

GRÈCE. — L'université d'Athènes, qui avait commencé en 1835 la troisième année du règne d'Othon de Bavière (la même année par parenthèse que l'université de Berne), avec 35 étudiants, en avait 1205 en 1869. Le fameux polyglotte, historien et voyageur Fallmerayer lui-même a dû convenir que l'université hellénique ressemblait aux universités d'Allemagne. L'instruction secondaire classique qui avait commencé par 3 écoles en 1835, en compte 16 aujourd'hui, 16 gymnases avec 2000 élèves et 100 maîtres; d'autres écoles de degré moyen, au nombre de 21 en 1835, s'élèvent à 189 avec 300 instituteurs et 7,300 élèves, et 6 écoles pour des filles avec 680 élèves. La première école de filles, Arakion, date de 1835, et fut augmentée plus tard d'une école normale d'institutrices.

L'instruction primaire comptait en 1835 8000 élèves, répartis entre 170 écoles; en 1866, on en comptait 1070 avec 65000 élèves. Mais il s'en faut que l'instruction populaire soit aussi répandue qu'elle devrait l'être. Sur 240,000 enfants en âge de fréquenter les écoles, le tiers seul à peine fréquente les classes.

L'esprit public existe en Grèce et s'est manifesté par la création de musées, de collections et de beaux édifices pour l'instruction publique. Un boucher d'Athènes, nommé Barikas, a légué dernièrement 250,000 francs pour l'université et autant pour la flotte. Jean Barikas est un digne descendant des Grecs du temps de Thémistocle ou de Périclès.

AUTRICHE. — Le Ministre de l'instruction publique a signifié au conseil général de l'instruction en Bohême qu'il ne pouvait plus être question d'employer les instituteurs comme inspecteurs d'écoles, parce que de cette façon ils étaient enlevés à leurs fonctions.

— *Ile d'Helgoland.* — Qui ne connaît cette petite île allemande de 2 à 3000 âmes et de 4 à 500 maisons, que le traité de Kiel (1814) enleva aux Danois pour l'annexer de loin à Grande-Bretagne, malgré les efforts du généreux lord Russel (l'auteur de la grande réforme parlementaire de son pays, 1833). Dernièrement un instituteur en voyage eut la fantaisie de parcourir cette île et d'y visiter les écoles. Il fut étonné d'y trouver une maison d'école semblable à un château, un bon système d'instruction publique, le développement des sciences naturelles, la fréquentation obligatoire sous peine d'amende. Il y a des instituteurs qui sont payés convenablement et logés dans le bâtiment de l'Ecole. La commission d'Ecole se compose du gouverneur de l'île et du pasteur dont le petit corps enseignant se loue beaucoup. Ainsi le règlement de l'école très bien fait est l'œuvre du pasteur. On n'y parle pas de la séparation de l'Ecole et de l'Eglise. Les instituteurs ne paraissent pas du tout envier le sort de leurs collègues de la terre ferme. Il est bon de faire observer que la Grande-Bretagne ne fait rien ou pas grand'chose pour l'île des saints (Heiligenland ou Helgoland) enlevée à la Scandinavie.



VARIÉTÉS

LITTÉRATURE POPULAIRE

Histoire d'un Sous-Maitre, par ERCKMANN-CHATRIAN (1)

Vous connaissez Erckmann-Chatrian, la touche franche, énergique, incisive populaire, en un mot, par la forme comme par le fond, de ses vivants et pittoresques récits. Ses tableaux sont parfois un peu chargés, la passion altère un peu la vérité de l'histoire au profit de la pensée démocratique. Mais comme c'est le petit peuple qui est relevé, glorifié, idéalisé, non-seulement on le lui passe, mais on en fait un mérite de plus au romancier ou plutôt aux deux romanciers jumeaux de Phalsbourg qui, comme Castor et Pollux, et ne formant qu'une même constellation, brillent à l'horizon de la littérature née de la Révolution.

Voici une nouvelle production sortie tout récemment de la plume ardente et active des auteurs de l'histoire *des Paysans*. Sous le nom d'histoire d'un *Sous-Maitre d'école*, les deux habiles écrivains qui n'en font qu'un ont groupé cinq récits pleins de vie et d'intérêt comme toujours, mais dont deux ont un attrait particulier pour nous qui sommes aussi maîtres d'école. Bien qu'un peu moins malheureux que le pauvre Renaud, dans la première histoire, ou qu'Antoine Denier dans la seconde, lequel d'entre nous n'a pas eu dans sa vie son maire ou syndic Romary ou son curé Bernard, voire surtout son épicier Machette. Mais pour comprendre cela, il faudrait avoir lu les deux récits dont nous parlons et dont le premier est intitulé : *l'Histoire d'un Sous-Maitre*, et le second, les *Orateurs de mon village*.

L'histoire du sous-maitre lorrain Renaud est la longue et triste odyssee d'un pauvre garçon qui, travaillant d'abord comme surnuméraire chez un huissier de St-Nicolas de Port, et désirant ne plus être à la charge de son père, facteur aux lettres qui, avec un traitement de 400 fr., avait cinq enfants à entretenir, parvint, sur la recommandation d'un chanoine adressée à un curé, son protégé, à se faire nommer sous-instituteur dans le village de *Chénéfendu*, moyennant cent sous par mois, plus la nourriture, le logement et le blanchissage. Quant au service, celui de Renaud consistait à sonner les offices, à balayer tous les lundis l'église, et l'école tous les jours, à aider au régent en titre à faire la classe. Service pénible, comme on voit, et qui l'était surtout en hiver, où il fallait se lever à cinq heures du matin comme en été, pour sonner matines. La classe n'était pas gaie non plus parce que tout s'y faisait machinalement et la fêrule en main. « Du matin au soir, l'école était remplie de cris épouvantables. »

Pour surcroît de misères, il y avait un examen à subir et qui remplissait d'effroi le pauvre Renaud, parce qu'il avait entendu raconter à un sous-maitre qu'on l'avait refusé pour une faute de participes, « ce qui me fit, disait le magister, dresser les cheveux sur la tête. »

Erckmann et Chatrian mettent ici dans la bouche du vieil instituteur Guillaume, une critique de l'école et de la littérature française, un peu exagérée, sans doute, mais cependant vraie à bien des égards et qui, sans avoir le mérite de la nouveauté, a du moins celui de l'apropos, aujourd'hui qu'il s'agit de réformer ou plutôt de créer l'enseignement populaire en France. « Il existe deux langues en France, disait le vieux maître Guillaume, la langue du

(1) Chez Hetzel, Paris, rue Jacob. 1871.

» grand monde et celle du peuple. C'est pour le grand monde qu'on fait des chefs-d'œuvre et pour le peuple on ne fait rien. Nous n'avons pas de littérature populaire; nous n'avons pas même une bonne grammaire. Vois même la plus simple de toutes, celle de Lhomond, vois comme elle commence : La grammaire française est l'art de parler et d'écrire correctement le français.

» Qu'est-ce que cela veut dire, l'art? Est-ce que les enfants du peuple comprennent cela, l'art de parler? Et correctement?... Est-ce que le peuple se sert de ce mot correctement? Est-ce que nos enfants, nos ouvriers, nous-mêmes, nous disons : travailler correctement, parler correctement? Sur 10000 enfants, pas un ne comprend cette explication. Si Lhomond avait dit : La grammaire française est un livre de règles, pour apprendre à parler et à écrire en français sans fautes, les plus bornés auraient compris. Malheureusement on ne veut pas cela; on veut tenir le peuple dans l'ignorance. Devant Dieu qui m'entend, je suis sûr que c'est la pensée de ceux qui nous conduisent... les rois, les nobles et les prêtres ne veulent pas qu'on raisonne.

J'ai parlé d'exagération. Il y en a dans ces pages de plusieurs genres. D'abord pour parler grammaire, le mot *correctement*, dont les deux écrivains populaires se font un épouvantail, n'est pas difficile à expliquer. Et le mot *art*, il faut bien le faire une fois comprendre aux enfants. Seulement les auteurs de définitions, les grammairiens de profession ont le tort d'accumuler les difficultés. Celles-ci sont cependant moins dans les mots que dans les tournures. C'est par les tournures surtout que la littérature populaire se distingue de la littérature aristocratique.

Ce qu'aurait pu ajouter Guillaume, c'est qu'une grammaire populaire ne doit pas commencer par une définition. C'était l'opinion d'un de ces prêtres, qui, au rebours de ceux dont parle maître Guillaume, voulaient que le peuple fût instruit et raisonnât. En 1820, le père Girard composa *une grammaire des campagnes* qui commençait ainsi : *Je parle à présent*, avec la traduction patoise en regard : *I parlo ora, te parlé ora, i parlé ora*. Placez, disait le père Girard, sous les yeux des enfants le premier tableau conjugatif et lisez le verbe en entier en le traduisant en patois. Mais reprenons notre récit :

Renaud, logé, nourri, blanchi chez le vieux Guillaume qui était un bon humain, auquel sa femme ressemblait, faisait son possible pour soulager son chef et pour s'instruire aussi lui-même et devenir ainsi plus capable d'instruire les autres. Il lisait beaucoup, et, après avoir lu tous les bouquins du maître d'école, il finit par dévorer ceux qu'il se procurait chez un colporteur, comme l'Emile de Rousseau. Il s'attira ainsi le mécontentement du curé Bernard qui l'avait d'abord protégé par égard pour le chanoine de Briqueville. Le pauvre Renaud essaya dès lors toutes sortes d'avaries et, destitué de ses fonctions à Chénéfendu, il obtint à grand peine une place dans une école de montagne où le poursuivit encore la haine de Bernard, parce qu'il avait accepté l'offre d'instruire les enfants de braves anabaptistes du voisinage et se refusait à travailler à leur conversion, comme le lui insinuait jésuitiquement le curé en question. Menacé d'une nouvelle destitution, le pauvre Renaud s'enfuit, quitte l'enseignement et trouve heureusement une place de commis chez un pharmacien que le curé traitait de Jacobin, et chez lequel il se forma à l'état d'herboriste qui lui procura l'aisance et lui permit de se marier selon son cœur.

Mais en relisant ces pages si animées, si pittoresques, si pleines de pensées, je me prends à rougir de cette maigre esquisse de l'histoire d'un sous-maître et je renvoie les lecteurs à l'ouvrage lui-même qui occupe plus de 200 pages dans le volume de près de 300 que vient de publier la librairie Hetzel.

Au lieu de poursuivre l'analyse impossible de l'histoire du sous-maître, mieux vaut procurer à nos lecteurs la jouissance que leur donnera la lecture complète du second récit d'Erckmann-Chatrion, intitulé : *Les Orateurs de mon village*, croquis trop véridique, hélas ! de plus d'un conseil communal en Suisse comme en France, et auquel l'admirable réalité de la scène, non moins que la brièveté du récit, assigne sa place dans les colonnes de l'*Educateur*.

A. D.

Une séance d'un Conseil communal

OU LES ORATEURS DE MON VILLAGE

Vers le milieu de l'automne dernier, un dimanche du mois de novembre, après les récoltes et les vendanges, le conseil municipal de mon village se réunit à la mairie, pour délibérer sur les affaires de la commune.

Ce conseil se compose des notables de l'endroit, savoir : le chaudronnier Damido, le marchand de balais Nicolas Jacquel, les deux frères Adam et Charles Benerotte, bûcherons ; Georges Machette, épicier ; François Mathis, cultivateur, et plusieurs autres non moins versés dans la connaissance des matières administratives.

Ils avaient naturellement endossé leur grand habit des dimanches, et s'étaient coiffés de leur magnifique tricorne à chenille tricolore. Damido seul portait sa petite veste de velours brun rapiécé aux coudes, sa cravate flamandaise et son chapeau de tous les jours, ayant pour habitude de prétendre que l'habit ne fait pas le moine, et qu'un homme tel que lui peut se présenter partout, sans se laver les mains ni se décrasser la tignasse.

La cloche tintait encore que tous ces braves gens étaient assis autour de la table du conseil, les uns le coude en avant, la mâchoire dans la main, les autres baillant et murmurant :

« C'est pourtant bien drôle que notre maire arrive toujours le dernier. »

Le garde-champêtre Cuny se promenait de long en large dans le corridor, pour empêcher les enfants et les commères de venir écouter à la porte, et le vieux maître d'école, Antoine Denier, secrétaire de la mairie, taillait sa plume avec une attention singulière.

Rien qu'à voir cette figure grave et mélancolique, les joues creuses, l'œil terne, l'habit-veste à petits pans, râpé jusqu'à la corde, il était facile d'en conclure que la science n'a pas de nombreux partisans au Valtin, et que le pauvre homme vit là comme Saint-Jean le précheur au désert.

Tout à coup la porte s'ouvrit, et M. le maire, Jacques Romary, sa grosse figure rouge bouffie d'orgueil, et sa large panse revêtue d'un magnifique gilet écarlate, entra d'un pas solennel. Il traversa la longue salle, au milieu du silence, et s'assit dans le fauteuil en exhalant un profond soupir.

C'est un rusé compère que ce Jacques Romary, et qui possède à lui seul plus de terres labourables, de vergers et de gras pâturages que la moitié du conseil municipal. Pour vider ses coupes et transporter ses gros arbres aux scieries du Valtin, il a fait voter un chemin de voiture par le bois et des cor-

vées en masse; pour irriguer ses prairies, il s'est fait adjudger toutes les eaux grasses des trois fontaines et du lavoir; pour entretenir sans frais son bétail après le labour, il a fait mettre en pâture la grande bruyère communale, pour élever ses porcs, il a obtenu de l'administration forestière le rétablissement de la glandée, etc., etc.!

Enfin sa place de maire, qui est gratuite comme chacun sait, lui rapporte plus qu'une grosse ferme, et parfois il dit en se caressant le menton d'un air réjoui :

« Je veux le bien de la commune... J'obtiendrai le bien de la commune! »

— « Hé! lui répondit un jour le vieux Grégoire, vous l'avez déjà, puisque vous en faites ce qui vous plaît. »

Bien des gens pensent de même, mais Grégoire n'ayant pas été réélu aux dernières élections, personne n'ose plus rien dire.

Après avoir réfléchi quelques instants, M. le maire dit :

« Vous savez, messieurs les conseillers, que notre maître d'école reçoit cinq cents francs du gouvernement tous les ans et soixante francs de la commune pour le greffe, ce qui fait cinq cent soixante francs, sans compter, ce que lui rapporte sa place de sacristain. Le sous-préfet vient de m'écrire que nous pourrions bien encore y ajouter quelque chose, par exemple quarante sous pour chaque garçon et chaque fille pendant l'hiver. Si donc vous trouvez que cinq cent soixante francs ne sont pas assez....

— Pas assez!.... interrompirent les conseillers en tumulte, pas assez!.....

En même temps Damido se leva et promenant autour de lui ses regards étincelants :

« Oûi, s'écria-t-il, je sais qu'Antoine Denier reçoit cinq cents francs du gouvernement. Le percepteur Gorgel, qui descend à l'auberge du Sapin, lorsqu'il vient toucher les contributions, le disait encore l'autre jour, et personne ne voulait le croire, cinq cents francs pour apprendre l'A B C à nos enfants! Chacun trouverait que c'est assez joli, hé! hé! hé! Eh bien, ne voilà-t-il pas que cet Antoine, qui devrait être bien heureux de recevoir cinq cents francs pour se promener dans la salle d'école, un martinet sous le bras, tandis que nous autres nous sommes dehors, les pieds dans la neige et dans la boue, — les uns à piocher, à labourer, à semer, à faucher, à récolter, les autres à scier des arbres, à fendre des tocs durs comme la pierre, à *schlitter* des troncs, des bûches ou des fagots,.... — ne voilà-t-il pas que cet Antoine Denier qui reste assis près d'un bon *fourneau* quand il fait froid, et près d'une fenêtre ouverte au frais quand il fait chaud, et n'a d'autre peine que de crier temps en temps B A Ba B E Be, ne voilà-t-il pas qu'il se plaint au sous-préfet, et il réclame encore quarante sous pour chaque fille et chaque garçon pendant la saison d'hiver! »

Il se fit une grande sensation dans le conseil communal, et le pauvre maître d'école se leva, faisant signe qu'il voulait répondre.

« Taisez-vous! lui cria le maire avec un geste furieux, vous n'avez rien à dire ici.

— Quarante sous! répéta Damido, en lançant au pauvre homme un regard terrible. — Savez-vous, monsieur Antoine Denier, ce qu'un notable comme moi est obligé de faire pour gagner quarante sous? Il est obligé de se lever à trois heures du matin, d'atteler son âne à sa charrette, et quelquefois de se charger lui-même une hotte sur les épaules, lorsque l'âne en a trop, de descendre à Marmoutier, à Saverne, à Schirmeck par des chemins à se casser le

cou cent fois, de s'asseoir au coin d'une borne, par le vent, la pluie ou la neige, et de fondre des cuillers, d'étamer des casseroles et de raccommoder toute la vaisselle fêlée du pays.

— Mais cela n'a pas de rapport avec l'instruction ! s'écria Denier vraiment indigné.

— Taisez-vous, répéta Jacques Romary pourpre de colère, taisez-vous.... ou j'appelle Cuny pour vous faire sortir.

— Ensuite, reprit Damido, il est obligé de revenir, sa croûte de pain dans la poche, et encore... encore... les quarante sous ne sont pas toujours gagnés. Il a fallu se rafraîchir d'un petit verre par là, pour se remonter le cœur. Et vous croyez, monsieur Antoine, que je vais vous donner mes quarante sous ?

Il haussa les épaules et se rassit en souriant d'un air de pitié.

« Oh que non, monsieur Denier, vous ne les tenez pas encore !

— Et moi donc, dit Charles Benerotte le bûcheron, qu'est-ce que je ne suis pas obligé de faire pour quarante sous ! Combien d'arbres ne me faut-il pas abattre ? Combien ne me faut-il pas lier de fagots, *schlitter* de troncs et de bûches ?

— Et nous tous ! crièrent les autres. Est-ce que M. Denier nous prend pour des fous.

— Encore, dit François Mathis, si nos enfants apprenaient quelque chose !

— Bah ! je ne sais ni lire ni écrire, interrompit le grand Nicolas Jacques, ça ne m'empêche pas de faire les plus beaux balais du pays.

La sueur coulait à larges gouttes sur la face pâle du pauvre maître d'école, il regardait M. le maire d'un œil suppliant et semblait implorer la pitié de tous ; mais bien loin de le plaindre, les membres du conseil jouissaient de sa défaite.

Georges Machette, l'épicier, se levant alors, dit en parlant du nez :

— Messieurs les conseillers, vous avez bien raison de refuser les quarante sous qu'on vous demande, car l'instruction, c'est la perte des hommes ; ça les gâte, ... ça les détruit, ... ça les rend bêtes !

« Vous connaissez tous mon fils Georges ; il y a six ans, c'était le plus beau garçon du Valtin, grand, fort, les cheveux crépus. Ma femme en était toute fière.

« J'ai eu le malheur de l'envoyer à l'école, il n'est plus que l'ombre de lui-même !

« Tous les samedis, M. Antoine Denier, venait me dire : « Votre fils, monsieur Machette, vous fera beaucoup d'honneur ; il apprendra tout ce qu'il veut. Il sera tout ce que vous voudrez : marchand de bois en gros, avocat, notaire ; il sera la gloire de votre famille ! »

« Moi je croyais ça ; j'achetais tous les bouquins qu'il lui fallait. Georges se couchait avec ses livres, il se levait la nuit pour les lire. Je payais encore l'huile et la chandelle, que ne fait-on pas pour son sang ? Enfin il maigrissait à vue d'œil. Tant mieux, disait M. Antoine, la science maigrit les hommes. Ce n'est pas comme la nourriture du corps qui les engraisse.... Regardez, ... moi ! »

Un éclat de rire retentit dans tous les coins de la salle.

« C'est faux, murmura l'instituteur, je n'ai jamais dit cela. »

Georges Machette ne parut pas entendre ce démenti, et continua tranquillement :

« M. Antoine Denier voulut enseigner à mon Georges l'arithmétique, l'arpentage, l'orthographe ; c'était dans le temps de la maladie de ma femme, j'avais des occupations par-dessus la tête, je ne pouvais surveiller mon fils. Un jour pourtant l'idée me vint de voir ce qu'il avait appris, je l'appelle : Georges, voici cent francs ; va m'acheter de la farine à Saverne.

— Mais, mon père, je n'ai jamais acheté de farine.

— Comment tu ne sais pas ce que coûte une livre de farine ? Eh bien à ton âge, je faisais déjà le commerce et je gagnais ma vie. Dorénavant Georges, tu ne mettras plus les pieds à l'école ; je vois ce que vous apprend monsieur Denier, il vous apprend à rêver, au lieu de gagner votre vie honorablement. Il n'y a que les richards qui aient le moyen d'être si savants ; ils ont des cuisiniers pour connaître le prix de la viande, des boulangers pour connaître le prix du pain et des notaires pour connaître le prix des écus ! »

Ce discours de l'épicier Machette eut un effet prodigieux : on vota le refus des quarante sous par acclamation.

Alors Jacques Romary se leva tout souriant, il tira sa grosse montre du gousset de son gilet et dit :

« Messieurs les conseillers, voici deux heures, il est temps d'aller aux vèpres. »

Et l'on sortit gravement de la salle.

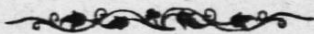
Le vieux maître d'école resta le dernier, selon son habitude, pour fermer la porte.

« Pourquoi mon père ne m'a-t-il pas appris son état de bûcheron ? pensait le pauvre homme. Je gagnerais ma vie dans les bois comme tant d'autres. Au lieu d'avoir trente-six maîtres, je n'en aurais qu'un ; je ne serais pas forcé de plaire à M. le sous-préfet, à M. l'inspecteur, à M. le curé, à M. le maire, à tout le monde. »

C'était bien triste !

Quant à notre maire Jacques Romary, seigneur et maître du Valtin, par la grâce de M. le sous-préfet, il descendait majestueusement la grande rue du village, suivi de MM. les conseillers municipaux, et se disait en lui-même :

« L'affaire est dans le sac ! Georges Machette a parlé comme un avocat. Le sous-préfet criera peut-être, mais le curé sera content.... voilà le principal : ceux qui ont le curé dans leur manche n'ont rien à craindre ! »



Collecte en faveur des orphelins de la guerre

Le comité a reçu de nouveau fr. 12,50, adressés par M. Amiet, intituteur à Fontaines, Val-de-Ruz, (Neuchâtel) au nom des écoles de cette localité ; valeur qui sera envoyée à M. Racine, pasteur à Pontarlier.

ERRATA. — *Educateur* du 15 novembre, page 370
ligne 14, au lieu de fr. 3,400, lire fr. 8,400
» 22, » fr. 100,000, lire fr. 10,000.

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET,

Genève. — Imp. Taponnier et Studer.